



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 08 octobre 2007**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Appel d'offre assurance statutaire personnel***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre concernant l'assurance du personnel de la commune pour les exercices 2008, 2009, et 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Appel d'offre délégation de service public CLSH-CLAE***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement et du centre de loisirs associé à l'école pour les exercices 2008, 2009, et 2010, et de lancer un appel d'offre à candidature.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Participation voirie et réseaux « Coignasse » voie communale n° 505***

Considérant qu'en vue d'assurer une meilleure viabilisation du secteur, tout ou partie du financement des travaux nécessaires peut être réparti sur les propriétaires des terrains nouvellement desservis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation des travaux pour la somme de 5 300 € TTC et décide de retenir une superficie de 10 911 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- Michel VEYSSIERE	AN-125	3 906 m <sup>2</sup>	soumis à PVR,
- SARL Maisons de A à Z	AN-143		
	AN-146	7 005 m <sup>2</sup>	soumis à PVR,

et de fixer à 100 % la part à la charge des propriétaires dont le montant s'élève à 0,4857 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Choix matériel informatique mairie***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société AC'SYS pour un montant de 5 484 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Convention avec le Secours Populaire***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le projet de convention entre la commune et le Secours Populaire concernant la mise à disposition de 2 salles au Château La Placière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Subvention UCAB***

Consécutivement à l'attribution de la subvention FISAC, dans le cadre de l'opération urbaine commerciale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de cette subvention soit 8 800 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Tarifs participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles publiques 2006-2007***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- école primaire 297 € par enfant
- école maternelle 1 630 € par enfant

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***PVR secteur Raulet***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la réalisation des travaux pour la somme totale de 3 942,30 € TTC (1 212,30 € pour l'eau et 2 730 € pour l'électricité),
- la répartition des surfaces comme suit :

* LARENZATO P.	AM-38	3 543 m <sup>2</sup>
* LAUZE C.	AM-555	2 923 m <sup>2</sup>
* RHAIBA A.	AM-41P	1 474 m <sup>2</sup>
- de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 0.4965 € TTC,
- de fixer à 100 % la part soumise aux propriétaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.